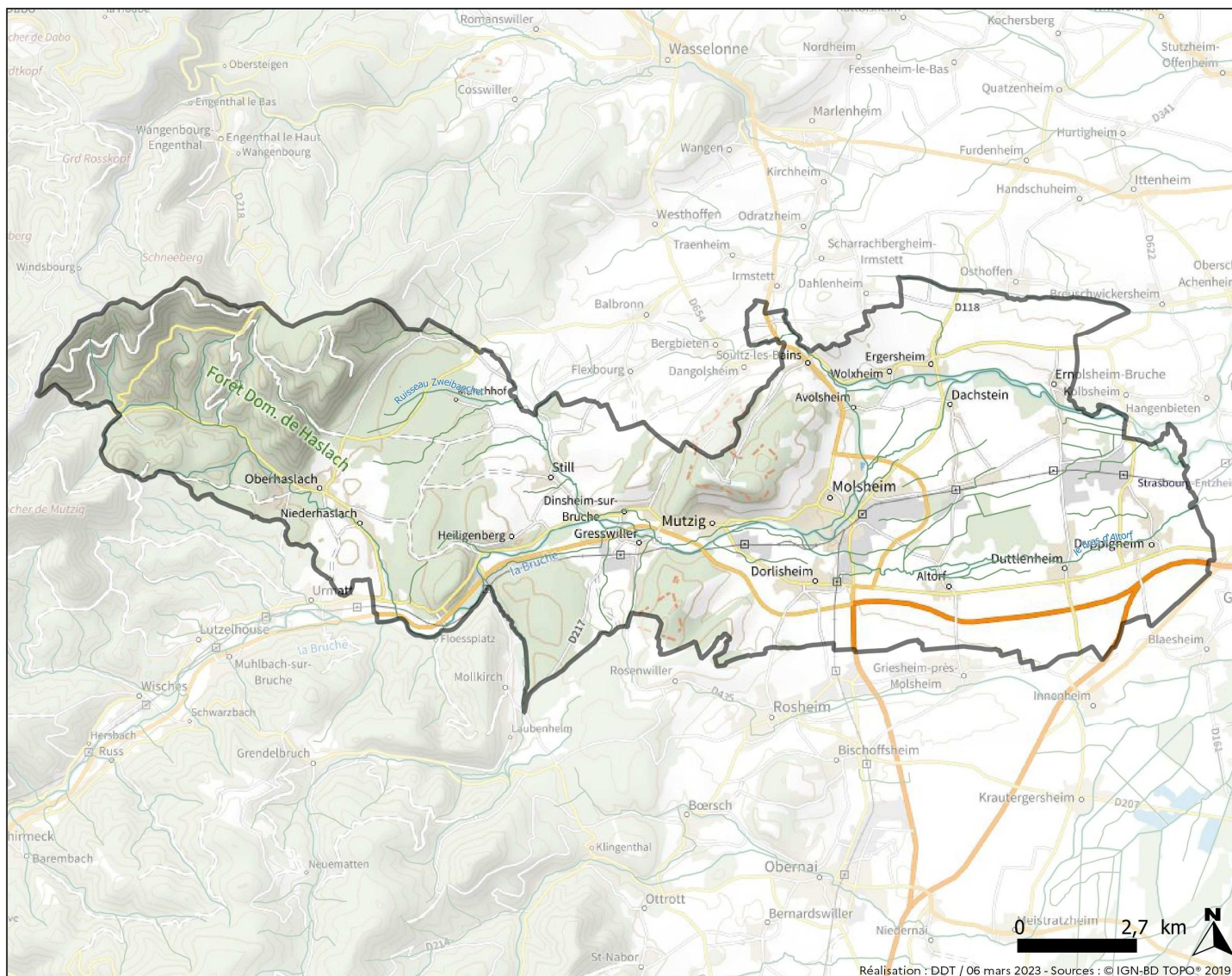
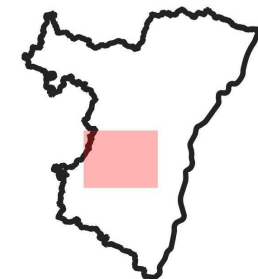


PANORAMA TERRITORIAL - Thème environnement

Période 2022-2027

CC DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG



Edito de la Préfète du Bas-Rhin

Le constat établi par la communauté scientifique dans son ensemble fait état, depuis de nombreuses années, d'une dégradation des milieux naturels en France, notamment les milieux aquatiques, mais également d'un appauvrissement significatif de la biodiversité. De plus, le changement climatique est à l'origine de sécheresses de plus en plus fréquentes. Les événements climatiques de plus en plus inhabituels que nous connaissons par ailleurs sont le révélateur de ces changements profonds. Aujourd'hui, nos concitoyens expriment une attente forte de préserver notre environnement.

Répondre à ces enjeux nécessite de mobiliser toutes les ressources disponibles sur le territoire, en s'appuyant notamment sur les intercommunalités et sur leurs compétences, tant en GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) qu'en eau potable ou en assainissement, que ces compétences soient exercées en propre ou transférées à des syndicats.

Afin de faciliter l'exercice de vos compétences, les services de l'État du Bas-Rhin ont produit un document de synthèse sur le périmètre de chaque intercommunalité, afin de mieux connaître les enjeux environnementaux existants sur vos territoires et lister les actions déjà engagées ou à mettre en œuvre dans les domaines de l'eau et de la nature. Il vient compléter le Programme d'Actions Opérationnel Territorialisé (PAOT) élaboré à l'échelle départementale par la mission inter-services de l'eau et de la nature (MISEN), en concertation avec les acteurs locaux.

Je remercie l'ensemble des acteurs pour la mise en œuvre des actions de préservation des milieux naturels de notre territoire. La mobilisation de tous est indispensable pour relever cet immense défi que représente aujourd'hui la reconquête du bon état écologique et environnemental de nos territoires.

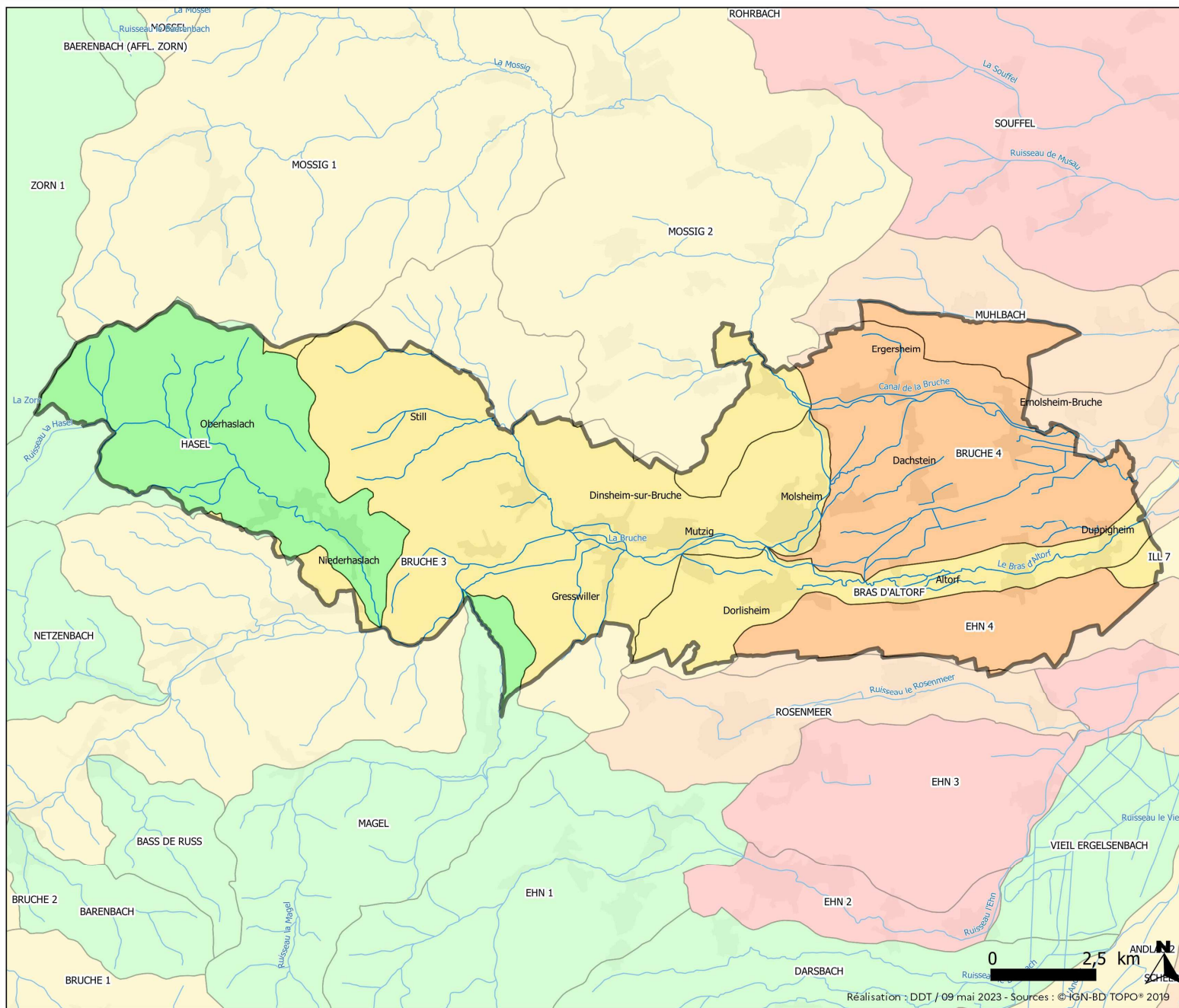


Josiane CHEVALIER

GLOSSAIRE

Sigle	Signification
AAC	Aire d’Alimentation de Captage
APPB	Arrêté Préfectoral de Protection du Biotope
DBO ₅	Demande Biologique en Oxygène sur 5 jours
EIN	Évaluation d’incidence
ENP	Espace Naturel Protégé
ENS	Espace Naturel Sensible
ERC	Éviter – Réduire – Compenser
GEMAPI	Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations
ICPE	Installation Classée pour la Protection de l’Environnement
Liste 1	Cours d’eau classé au titre de l’article L. 214-17 du Code de l’environnement
Liste 2	Cours d’eau classé au titre de l’article L. 214-17 du Code de l’environnement
MES	Matières en Suspension
N2000 ZPS	Zone Spéciale de Protection Natura 2000
N2000 ZSC	Zone Spéciale de Conservation Natura 2000
PAOT	Plan d’Actions Opérationnel Territorialisé
PAPI	Programme d’Actions de Prévention des Inondations
PLUi	Plan Local d’Urbanisme Intercommunal
PNR	Parc Naturel Régional
PPR	Plan de Prévention des Risques
PPRI	Plan de Prévention des Risques Inondation
PTGE	Projet de Territoire pour la Gestion de l’Eau
RAMSAR	Zone humide reconnue au titre de la convention Ramsar sur les milieux humides
RNR	Réserves Naturelles Régionales
SAGE	Schéma d’Aménagement et de Gestion de l’Eau
SCOT	Schéma de Cohérence Territoriale
SDAGE	Schéma Directeur d’Aménagement et de Gestion des Eaux
SRCE	Schémas Régionaux de Cohérence Écologique
STEU	Station de Traitement des Eaux Usées
TVB	Trame Verte et Bleue
ZNIEFF	Zone Naturelle d’Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique
ZAR	Zone d’action Renforcée (Nitrates)
ZER	Zone à Enjeu Régional (équilibre forêt-gibier)
ZV	Zone Vulnérable (Nitrates)
ZVR	Zone Vulnérable Renforcée (Nitrates)

L'ETAT DES MASSES D'EAU DE SURFACE CC DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG

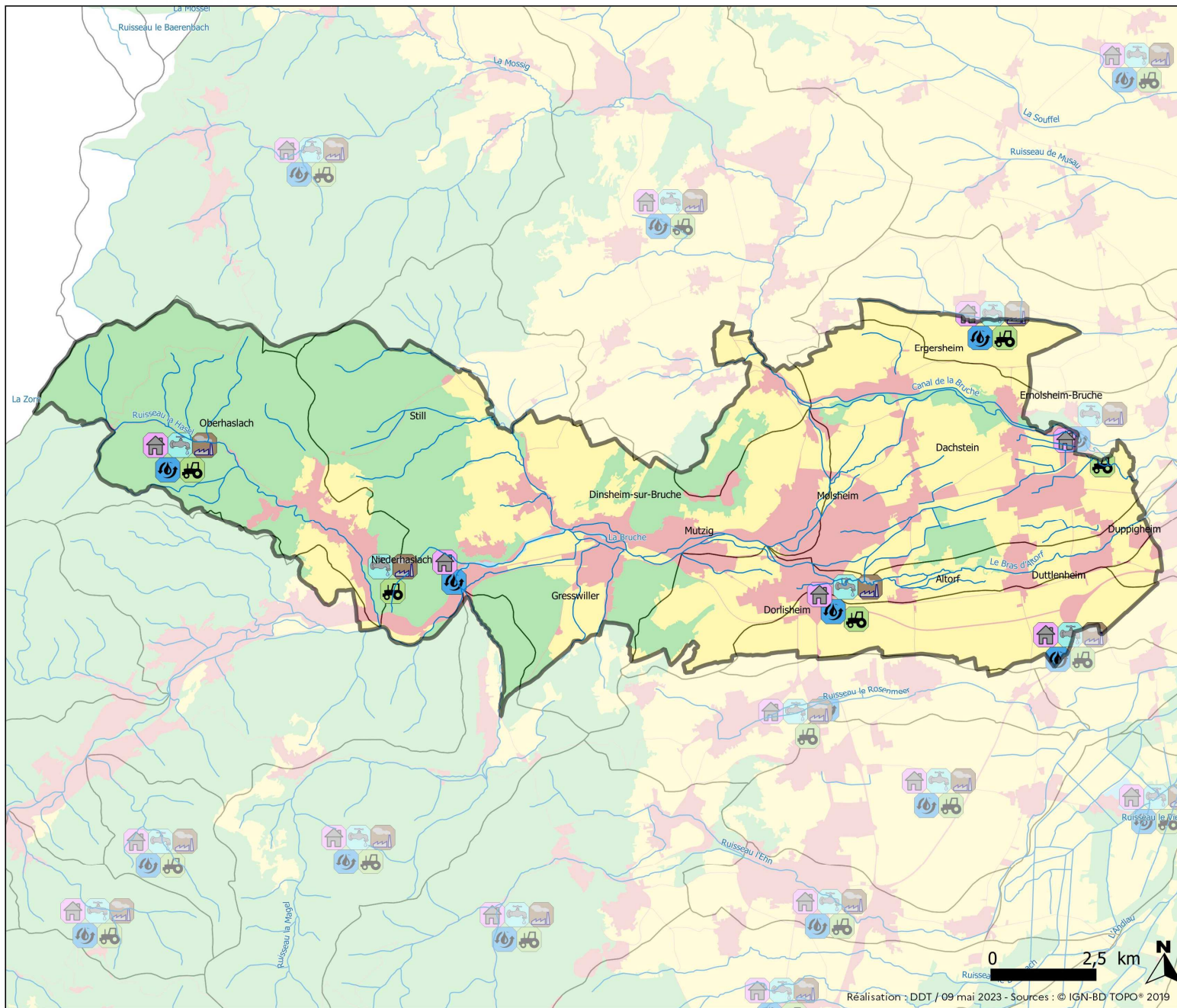


Légende :

La masse d'eau est un découpage élémentaire destiné à être l'unité d'évaluation de la Directive cadre sur l'eau. C'est une portion de cours d'eau, canal, aquifère, plan d'eau homogène au niveau de ses caractéristiques physico-chimiques et biologiques, permettant ainsi de justifier d'objectifs de gestion propres. L'objectif d'amélioration des masses d'eau est fixé à 2027.






- Indéterminé
- Très bon état
- Bon état
- Etat moyen
- Etat médiocre
- Mauvais état
- Non masse d'eau
- Tache urbaine
- Masse d'eau
- Bassin versant

LES PRESSIONS EXERCÉES SUR L'EAU CC DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG








Les différentes pressions ont été rattachées à la masse d'eau et ne ciblent pas précisément la localisation de la pression.

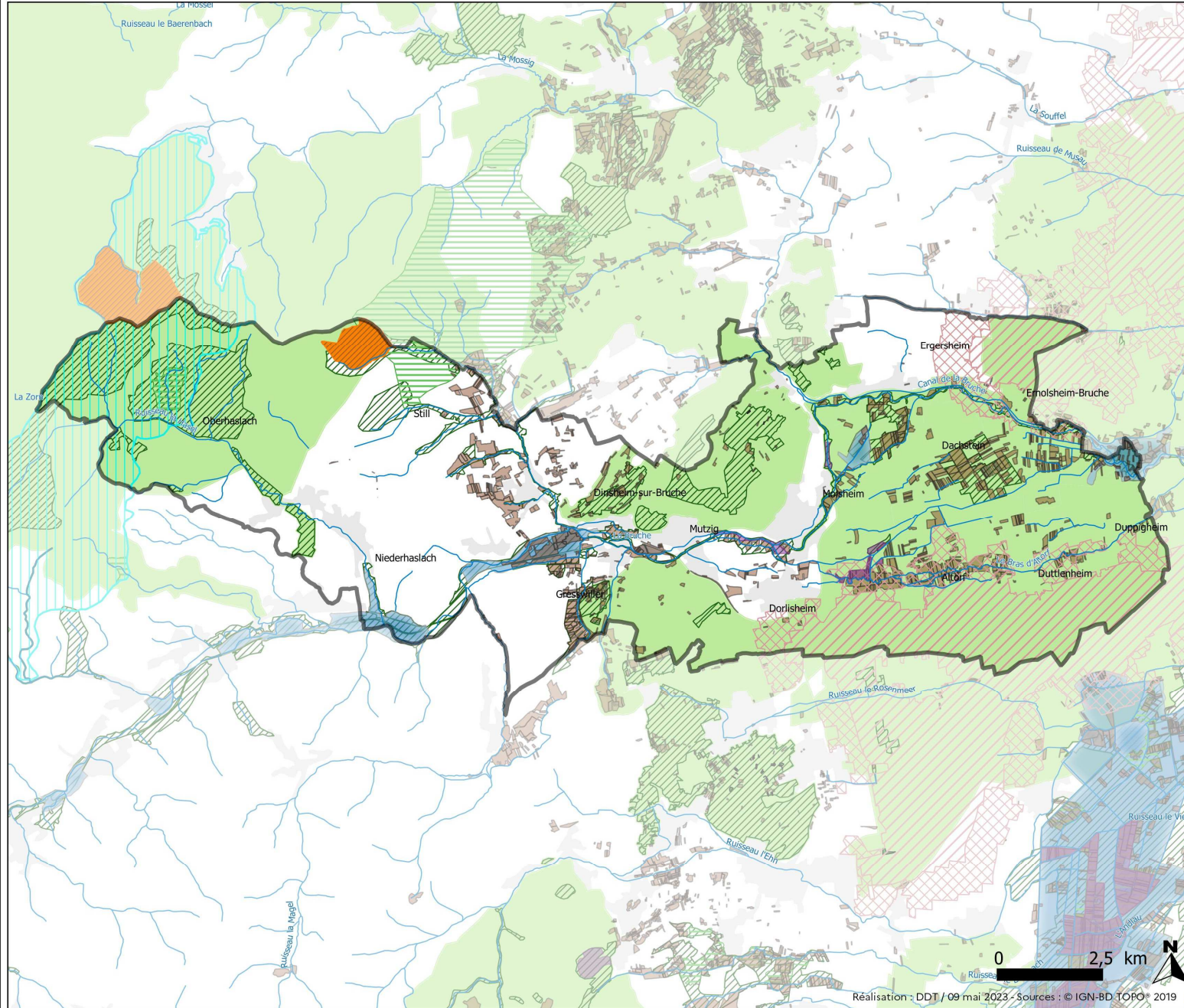
Légende :

-  Les pressions d'origine urbaine sont liées aux pollutions diffuses dues à l'assainissement, à des usages particuliers de désherbage ou de viabilité hivernale et aux lessivages de surfaces urbaines lors des ruissellements de temps pluvieux.
-  Les pressions sur l'eau potable concernent soit une problématique qualitative ou quantitative de la ressource, soit les dispositifs de captages devenus inadaptés.
-  Les pressions sur les milieux aquatiques concernent les altérations de la morphologie et du fonctionnement des milieux aquatiques liées aux obstacles à la libre circulation des espèces et des sédiments et aux transformations des profils et des tracés des cours d'eau.
-  Les pressions d'origine agricole sont liées aux pollutions diffuses des produits phytosanitaires et fertilisants, à l'érosion des sols et aux émissions de matières en suspension.
-  Les pressions d'origine industrielle et artisanales sont liées aux rejets de substances toxiques.

Occupation du sol :

-  Territoires artificialisés
-  Milieux hydrographiques
-  Espaces forestiers et semi-naturels
-  Territoires agricoles
-  Bassins versants des masses d'eau

LES ESPACES NATURELS PROTEGES OU A PRESERVER CC DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG



Les espaces naturels remarquables sont notamment constitués de :

- sites Natura 2000, réseau écologique européen formé de zones spéciales de conservation (ZSC) et de zones spéciales de protection (ZPS). L'État s'engage à y maintenir les habitats et espèces concernés dans un état de conservation favorable, en utilisant des mesures réglementaires, administratives et/ou contractuelles. Des évaluations d'incidence (EIN) sont nécessaires pour tous les projets dans et à proximité des sites Natura 2000.

■ N2000 ZSC

■ N2000 ZPS

- espaces naturels sensibles, gérés par la collectivité européenne d'Alsace, qui ont vocation à préserver des sites, des paysages, des milieux naturels et des champs d'expansion de crues et à assurer la sauvegarde des habitats naturels.

- ZNIEFF, inventaires ayant pour objectif d'identifier et de décrire des secteurs présentant un fort intérêt biologique / écologique et un bon état de conservation. On distingue :

■ les ZNIEFF de type 1 : secteurs de grand intérêt biologique ou écologique ;

■ les ZNIEFF de type 2 : grands ensembles naturels riches et peu modifiés offrant des potentialités biologiques importantes.

- Zones humides, terrains exploités ou non, habituellement gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire. Ces milieux participent à l'amélioration de l'état des milieux aquatiques par leur fonction d'auto épuration et jouent un rôle essentiel dans la prévention des inondations et le soutien en période d'étiage. De nombreuses espèces faunistiques et floristiques dépendant de ces zones pour leur survie. En dehors des zones humides remarquables, des zones humides ordinaires non délimitées peuvent être présentes, qu'il convient également de protéger en mettant en œuvre la séquence « Eviter, Réduire, Compenser », en favorisant l'évitement et la réduction.

Autres zonages de protection :

■ Réserve biologique

■ Arrêté préfectoral de Protection de Biotope (APPB)

■ Réserve Naturelle Régionale (RNR)

■ Zone RAMSAR

■ Prairies permanentes en ZAR ou ZVR

■ Prairies permanentes en Zone Vulnérable (ZV)

■ Forêt de protection

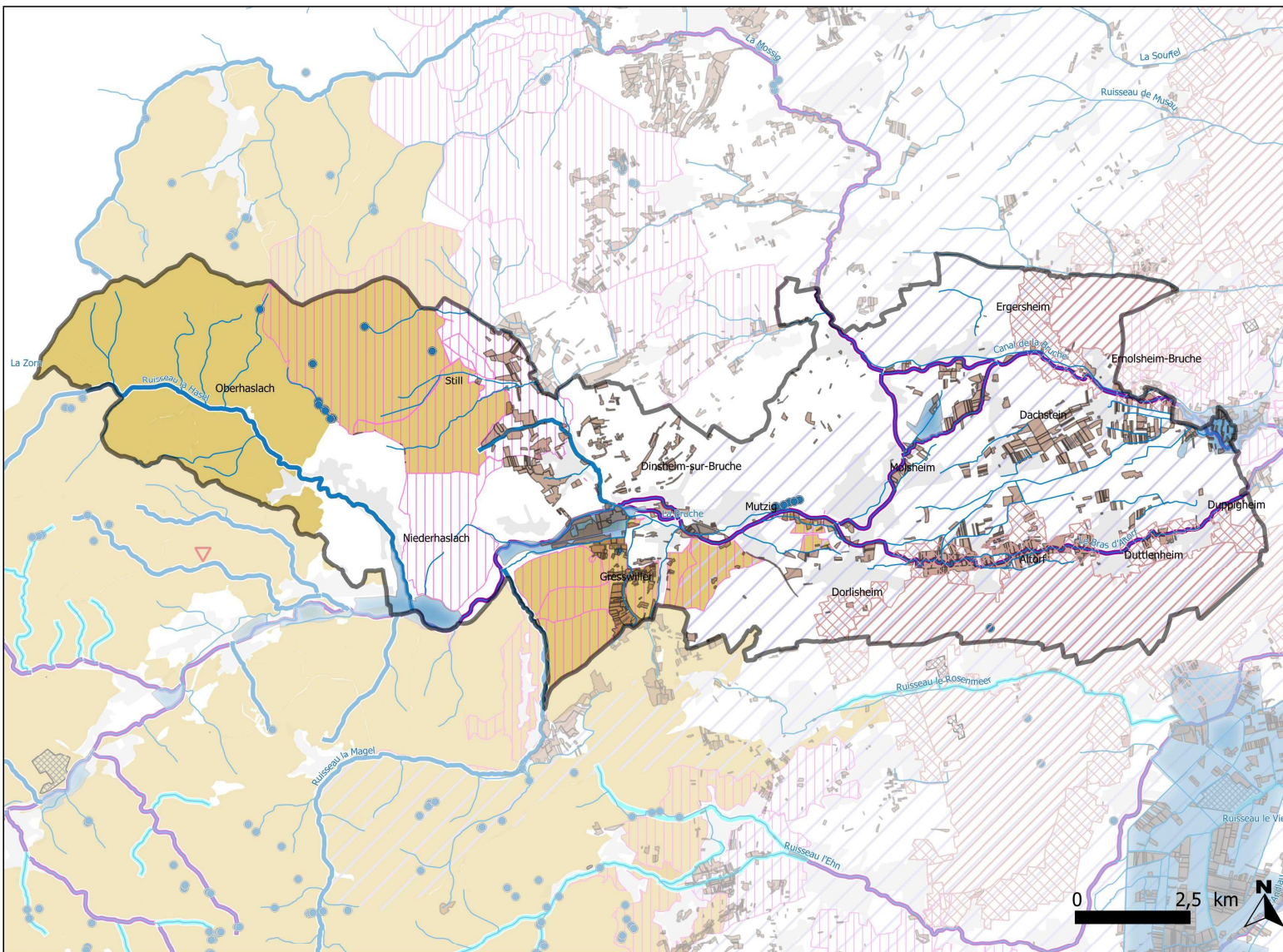
■ Réserve Nationale Chasse et Faune Sauvage (RNCFS)

■ Hamster - Zone de protection statique

■ Hamster - Zone d'accompagnement

■ Tache urbaine

ENJEUX ET POLITIQUES DE PRESERVATION CC DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG



Légende :

Cours d'eau Liste 1 et 2

Liste 1

Liste 2

Liste 1 + 2

Zone humide

Prairies permanentes en ZAR ou ZVR

Prairies permanentes en Zone Vulnérable (ZV)

ZER DONON

ZER VB VV HK

Dégâts de sanglier (2020)

Mines et carrières

Hamster - Zone de protection statique

Hamster - Zone d'accompagnement

Zone vulnérable directive nitrates

Communes à pénurie d'eau récurrente

Prélèvement eau potable

Tache urbaine

0 2,5 km



Réalisation : DDT / 09 mai 2023 - Sources : © IGN-BD TOPO® 2019

Assainissement

Il convient de poursuivre la mise en place de la doctrine régionale eaux pluviales afin de diminuer la part des eaux claires parasites dans les réseaux d'assainissement.

Gouvernance

Le territoire a adhéré au Syndicat du Bassin Versant Bruche-Mossig, qui pilote des programmes concernant aussi bien les inondations que la gestion quantitative et qualitative de l'eau à l'échelle de l'ensemble du bassin versant.

Le territoire est situé en partie dans le périmètre du SAGE III-Nappe-Rhin, impliquant que les futurs projets d'aménagement du territoire soient compatibles avec les règles du SAGE.

Milieu aquatique

La Bruche représente un axe majeur de reproduction des grands migrateurs (salmonidés). Elle est très fortement impactée par des obstacles à la continuité écologique, en grande partie liés à l'hydroélectricité.

Le territoire est couvert par d'importantes zones humides et zones inondables, qui doivent être prises en compte dans les projets de développement du territoire. Il convient d'appliquer strictement la séquence « Eviter-Réduire-Compenser », en se concentrant sur l'évitement.

La gestion des systèmes d'endiguement est un également un enjeu majeur du secteur.

Inondation / Risques

Le territoire est couvert par le PPRI de la Bruche.

Aujourd'hui, l'enjeu majeur est la préservation des champs naturels d'expansion des crues, que l'on soit en secteur urbanisé ou non.

La problématique des coulées d'eau boueuse apparaît sur le territoire depuis quelques années.

Nature

Le Grand Hamster d'Alsace est présent sur le territoire (zone de protection stricte). Les projets d'aménagement et les activités économiques doivent permettre la protection de cette espèce et de son habitat.

Les enjeux de préservation des milieux concernent le maintien de la ripisylve le long de la Bruche et la préservation de prairies existantes et des zones humides du Ried de la Bruche.

Le territoire est situé dans la Zone à Enjeux Régionale pour le retour à l'équilibre sylvo-cynégétique du Donon. Des travaux sont engagés à ce sujet entre élus, chasseurs et gestionnaires forestiers et sont à poursuivre. L'objectif est à la fois économique pour la sylviculture et écologique pour la préservation de la biodiversité. En effet, la trop forte densité de gibiers compromet la régénération naturelle des habitats forestiers.

Ressource en eau

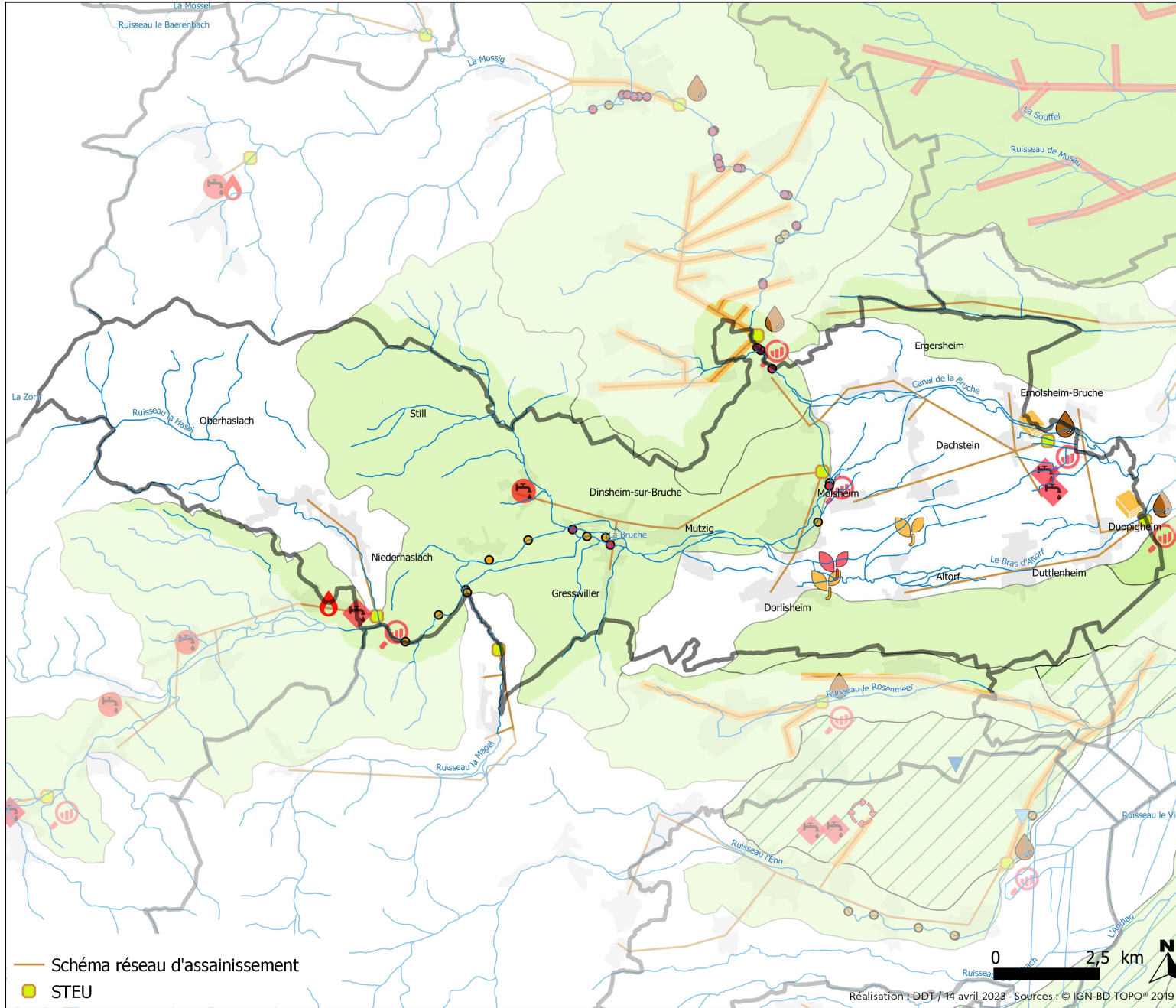
En terme de sécheresse, l'unité hydrographique de la Bruche est en situation de crise tous les ans, impliquant ainsi des restrictions d'usage contraignantes.

Des étiages réguliers sont également constatés sur le Bras d'Altorf. Il existe des difficultés de répartition des débits entre les différents écoulements en lien avec la Bruche, ayant pour conséquence un impact significatif sur milieux naturels.

Complément

Le Syndicat de bassin Bruche Mossig mène un certain nombre d'actions globales sur le territoire, notamment un inventaire global des zones humides, un suivi des actions de restauration des cours d'eau et l'étude hydromorphologique préalable dans le cadre du PAPI Bruche-Mossig. La CEA porte quant à elle un diagnostic de continuité écologique sur ses ouvrages sur les masses d'eau Bruche 1, Bruche 2 et Bruche 3.

**PAOT 2022-2027 - PLANS D'ACTIONS
BAS-RHIN
CC DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG**



Légende :

Actions « assainissement », permettant de traiter ou d'améliorer le traitement des effluents urbains domestiques et / ou artisanaux :

- localisées à la commune¹, à la station d'épuration², à l'agglomération d'assainissement³, à la branche d'assainissement⁴ ou à la masse d'eau⁵ :
- action « étude » (ASS0101)³ : identifier les causes de la dégradation de l'état des masses d'eau du système d'assainissement
- action « diffus toxiques » (ASS0701)³ : sensibiliser et mettre en place des actions de réduction des substances toxiques
- action « temps de pluie » (ASS0201)⁴ : améliorer la gestion des eaux pluviales
- action « temps de pluie » (ASS0201)⁵ : améliorer la gestion des eaux pluviales

Actions « milieux aquatiques », permettant de rendre à la rivière ou à la zone humide ses fonctionnalités naturelles d'auto-épuration, de protection contre les inondations, d'habitat de biodiversité, de frayères, de transport sédimentaire :

- localisées au point d'obstacle :
 - rétablissement de la continuité écologique (MIA0304) : aménager ou supprimer un ouvrage sur les cours d'eau prioritaires (liste 2)
- localisées à la masse d'eau :
 - restauration et renaturation de cours d'eau (MIA0203) : reconstituer une ripisylve, remeandrer un lit, réhabiliter des annexes hydrauliques, restauration et gestion de zones humides...
 - préservation des zones humides (MIA0601) : mener des opérations d'acquisition foncière sur l'ensemble de la masse d'eau

Actions « captages », permettant de limiter les pollutions diffuses d'origine agricole au niveau des captages sensibles aux nitrates et produits phytosanitaires (localisées au point de captage) :

- priorité 1A : enjeux forts avec besoin d'impulser une dynamique locale et de mettre en place des actions (programmation à 2022)
- priorité 1B : enjeux forts avec une dynamique locale et des actions à poursuivre (programmation à 2022)
- priorité 2 : enjeux moyens avec besoin d'impulser une dynamique locale et de mettre en place des actions (programmation à 2024)
- priorité 3 : veille sanitaire (programmation à 2025 si d'éventuelles actions à mettre en œuvre)

Actions « industrie » permettant de limiter les rejets de polluants issus des ICPE ou de remédier à la pollution des sites et sols pollués

- localisées à l'ICPE :
 - action « site et sol pollué » (IND0601) : remédier à la pollution des sites et sols pollués dus aux industries
 - action « qualité du rejet » (IND0901) : mise en conformité du rejet industriel avec les objectifs de qualité du milieu récepteur au regard du SDAGE

Actions « ressources » permettant de rationaliser les consommations d'eau dans tous les domaines

- localisées à la commune¹ ou à l'ICPE² :
 - action « rendement de réseau » (RES0202)¹ : amélioration du rendement du réseau d'alimentation en eau potable
 - action « industrie » (RES0203)² : mesure permettant de limiter les prélèvements et les consommations d'eau sur les sites industriels
 - action « ressource complémentaire » (RES0702)¹ : mettre en place une ressource complémentaire (interconnexion, nouveau forage/prélèvement, etc.) afin de sécuriser la production d'eau potable, notamment en période de basses eaux

Prévisionnelle Engagée ou initiée Terminée

LISTE DES ACTIONS

de la Communauté de Communes de la Région de Molsheim-Mutzig

Cette liste d'action est par nature dynamique et évolutive. Elle a été établie sur la base des propositions de l'ensemble des acteurs du territoire impliqués dans la reconquête de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques (GEMAPI, assainissement, eau potable, qualité des milieux, etc.). Afin de disposer de la dernière version, nous vous invitons à consulter le site internet de la Préfecture du Bas-Rhin (www.bas-rhin.gouv.fr) à la rubrique suivante : Politiques publiques / Environnement / Planification dans le domaine de l'eau.

La colonne « Année prévisionnelle » fait référence à l'année inscrite au Plan d'Actions Opérationnel Territorialisé (PAOT), validé par la Préfète en juillet 2022 et également disponible au même fil d'Ariane sur le site internet de la Préfecture du Bas-Rhin.

Actions Assainissement

Thème : Gestion des effluents de temps sec et de temps de pluie

Système d'assainissement	Action	Masse(s) d'eau	Année prévi.
DUPPIGHEIM	ASS0101 - Réaliser une étude globale ou un schéma directeur portant sur la réduction des pollutions associées à l'assainissement	BRUCHE 4 CANAL DE LA BRUCHE (DECLASSE)	2022
ERNOLSHEIM-SUR-BRUCHE	ASS0101 - Réaliser une étude globale ou un schéma directeur portant sur la réduction des pollutions associées à l'assainissement	BRUCHE 4 CANAL DE LA BRUCHE (DECLASSE) MOSSIG 2	2022

Thème : Gestion intégrée des eaux pluviales

Système d'assainissement	Action	Masse(s) d'eau	Année prévi.
DUPPIGHEIM	ASS0201 Gestion intégrée des Eaux pluviales - Agglomération de DUPPIGHEIM	BRAS D'ALTORF CANAL DE LA BRUCHE (DECLASSE)	2022
ERNOLSHEIM-SUR-BRUCHE	ASS0201 Gestion intégrée des Eaux pluviales - Agglomération de ERNOLSHEIM-SUR-BRUCHE	BRUCHE 4 BRUCHE ARTIFICIELLE CANAL DE LA BRUCHE (DECLASSE) MOSSIG 2	2022

Thème : Rejet des substances dangereuses et émergentes (RSDE – IND0301, GOU0301 et ASS0701)

Système d'assainissement	Action	Masse(s) d'eau	Année prévi.
DUPPIGHEIM	Surveillance des émissions de substances dangereuses de la STEU de DUPPIGHEIM [cd. SANDRE 026710800307]	BRUCHE 4	2022
ERNOLSHEIM SUR BRUCHE	Surveillance des émissions de substances dangereuses de la STEU de ERNOLSHEIM SUR BRUCHE [cd. SANDRE 026712801347]	BRUCHE 4	2022
MOLSHEIM	Surveillance des émissions de substances dangereuses de la STEU de MOLSHEIM [cd. SANDRE 026730000350]	BRUCHE ARTIFICIELLE	2022
NIEDERHASLACH	Surveillance des émissions de substances dangereuses de la STEU de NIEDERHASLACH [cd. SANDRE 026732500362]	BRUCHE 3	2022

Actions Milieux aquatiques

Thème : Restauration et renaturation des cours d'eau (MIA0203)

Masse(s) d'eau	Action	Année prévi.
BRUCHE 1 BRUCHE 2 BRUCHE 3	Diagnostic de continuité écologique sur les masses d'eau Bruche 1, Bruche 2 et Bruche 3	2022
BRUCHE 1 BRUCHE 2 BRUCHE 3 BRUCHE 4	Réaliser une étude globale d'inventaires ZH sur l'ensemble des ME	2022
BRUCHE 1, BRUCHE 2, BRUCHE 3, BRUCHE 4, BRUCHE ARTIFICIELLE, MOSSIG 1, MOSSIG 2	Suivi de la restauration de la continuité écologique sur les masses d'eau Bruche 1, bruche 2, Bruche 3, Bruche 4, Bruche Artificielle, Mossig 1 et Mossig 2	2022
BRUCHE 3	Cours d'eau - Renaturation sur la masse d'eau Bruche 3	2023-2024
BRUCHE ARTIFICIELLE	Cours d'eau - Renaturation sur la masse d'eau Bruche Artificielle	2023-2024
MOSSIG 2	Cours d'eau - Renaturation sur la masse d'eau Mossig 2	2023-2024
BRUCHE 1, BRUCHE 2, BRUCHE 3, BRUCHE 4, BRUCHE ARTIFICIELLE, HASSEL, BRAS D'ALTORF, MUHLBACH, MOSSIG 1, MOSSIG 2, RUISSEAU DE FRAMONT, BARENBACH, BASS DE RUSS, CANAL COULEAUX, NETZENBACH, RUISSEAU D'ALBET	Etude hydromorphologique sur le BV de la Bruche et de la Mossig – Etude préalable du PAPI Bruche-Mossig	2022

Thème : Restauration de la continuité écologique (MIA0304)

Masse d'eau	N° ROE	Action	Année prévi.
BRUCHE 3	ROE15816	[ROE15816 - L2P] Restauration de la continuité écologique du pont de la N420 à Gresswiller (ROE 15816)	2023-2024
BRUCHE 3	ROE16198	[ROE16198 - L2P] Restauration de la continuité écologique de la prise d'eau du Canal de Gresswiller (ROE 16198)	2022
BRUCHE 3	ROE16203	[ROE16203 - L2P] Restauration de la continuité écologique du seuil de la Papèterie Finck à Heiligenberg (ROE 16203)	2022
BRUCHE 3	ROE18342	[ROE18342 - L2P] Restauration de la continuité écologique de l'usine de la Fabrique à Gresswiller (ROE 18342)	2022
BRUCHE 3	ROE16200	[ROE16200 - L2P] Aménagement pour assurer la dévalaison au droit de la centrale d'Heiligenberg (ROE 16200)	2022
BRUCHE 3	ROE16208	[ROE16208 - L2P] Etude de continuité de l'ouvrage de Niederhaslach (ROE 16208)	2022
BRUCHE 3	ROE53864	[ROE53864 - L2P] Aménagement, suppression ou gestion au niveau du seuil avec vannes de Dinsheim sur Bruche (ROE 53864)	2022
BRUCHE 3	ROE4784	[ROE4784 - L2P] Aménagement, suppression ou gestion de la prise d'eau du Moulin de Dinsheim-sur-Bruche (ROE 4784)	2022
BRUCHE ARTIFICIELLE	ROE44267	[ROE44267 - L2P] Aménagement, suppression ou gestion de la prise d'eau d'alimentation des étangs Zich à Molsheim (ROE 44267)	2022
BRUCHE ARTIFICIELLE	ROE15822	[ROE15822 - L2P] Aménagement, suppression ou gestion au niveau de la piscine de Molsheim (ROE 15822)	2022
BRUCHE ARTIFICIELLE	ROE42747	[ROE42747 - L2P] Aménagement, suppression ou gestion au niveau de la prise d'eau des étangs de Molsheim (ROE 42747)	2022
MAGEL	ROE18349	[ROE18349 - L2P] Aménagement, suppression ou gestion au niveau du pont SNCF à Heiligenberg (ROE 18349)	2022
MAGEL	ROE18350	[ROE18350 - L2P] Aménagement, suppression ou gestion au niveau d'un seuil en rivière à Heiligenberg (ROE 18350)	2022
MOSSIG 2	ROE10606	[ROE10606 - L2P] Aménagement, suppression ou gestion au niveau du barrage de Soultz-les-Bains	2022
MOSSIG 2	ROE10610	[ROE10610 - L2P] Aménagement, suppression ou gestion au niveau de la prise d'eau du moulin de Kohlenmuehle à Soultz-les-Bains	2022
MOSSIG 2	ROE16169	[ROE16169 - L2P] Aménagement, suppression ou gestion au niveau du moulin de Kohlenmuehle à Soultz-les-Bains	2022

Thème : Préservation et gestion durable des zones humides (MIA0601)

Il n'y a pas d'action de cette thématique sur le territoire.

Actions Captages

Thème : Reconquête du bon état de la ressource dans les Aires d'Alimentation de Captages (AGR0503, AGR0401)

Il n'y a pas d'action de cette thématique sur le territoire.

Actions Industries

Thème : Amélioration de la qualité des sites et sols pollués (IND0601)

Maître d'ouvrage	Commune	Action	Masse d'eau	Année prévi.
MESSIER BUGATTI DOWTY	MOLSHEIM	(067.05580) MESSIER BUGATTI DOWTY/Sites et sols pollués	Pliocène de Haguenau et nappe d'Alsace	2022
MILLIPORE Molsheim	MOLSHEIM	(067.01424) MILLIPORE Molsheim/Sites et sols pollués	Pliocène de Haguenau et nappe d'Alsace	2022

Thème : Amélioration de la qualité des rejets (IND0201, IND0202 et IND0901)

Maître d'ouvrage	Commune	Action	Masse d'eau	Année prévi.
BRUNO SIEBERT	ERGERSHEIM	IND0901 – Mise en conformité du rejet industriel avec le SDAGE	BRUCHE 4	2023-2024
MARS PF	ERNOLSHEIM		BRUCHE 4	2023-2024

Actions Ressource

Thème : Économies d'eau par les collectivités (RES0202 et RES0702)

Masse(s) d'eau	Commune(s)	Action	Année prévi.
BRUCHE 3	STILL	RES0202 – Amélioration du rendement du réseau de distribution d'eau de la commune de STILL	2023-2024

Thème : Économies d'eau par les industriels (RES0203)

Maître d'ouvrage	Commune	Action	Masse d'eau	Année prévi.
BESTFOOD FRANCE	DUPPIGHEIM	RES0203 – Économie d'eau – Industrie et artisanat	BRUCHE 4	2022
MARS PF	ERNOLSHEIM- BRUCHE	RES0203 – Économie d'eau – Industrie et artisanat	BRUCHE 4	2022